

DECRET N° 79/522 DU 25/09/79

portant nomination des Adjoints au Maire
des Arrondissements de la Commune de
Brazzaville.--

/ LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative
territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 67/244 du 25 Août 1967 fixant les limites et chefs-lieux
des Régions de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 77/547 du 3 Novembre 1977 portant attributions et organi-
sation du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 77/548 du 3 Novembre 1977 portant création, attributions
et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;

Vu l'Ordonnance n° 010/79 du 27 Avril 1979 modifiant les Ordonnances
n°s 20/77 et 21/77 du 6 Juin 1977 portant organisation et fonctionnement des
Régions, Districts et Communes et confiant leur gestion aux Commissaires Poli-
tiques ;

Sur décision du Bureau Politique,

/) E C R E T E :

ARTICLE 1ER.-- Sont nommés Adjoints au Maire des Arrondissements de la Commune
de Brazzaville :

- ARRONDISSEMENT I MAKELEKELE :

Monsieur MASSENGO Pierre, Secrétaire d'Administration de 5° échel.
précédemment Permanent du Comité du Parti du même Arrondissement,
en remplacement de Monsieur MILANDOU Fulgence appelé à d'autres
fonctions.

- ARRONDISSEMENT II BACONGO :

Monsieur SOUNGA Charles, Instituteur Adjoint, précédemment en ser-
vice au Département de l'Organisation du R.C.T. (Division Vie du
Parti) en remplacement de Monsieur YOUNDI Etienne, appelé à d'autres fonctions.

.../...

- ARRONDISSEMENT IV MOUNGALI :

Monsieur BOUANDZOBO-GAMPE Médard, Instituteur Adjoint, précédemment Permanent du Comité du Parti du même Arrondissement, en remplacement de Monsieur MVIRI Serge appelé à d'autres fonctions.

- ARRONDISSEMENT V OUENZE :

Monsieur OGNIKA Pierre, Instituteur de 2° échelon, précédemment Instructeur Politique à l'Institut National des Sports, en remplacement de Monsieur EMOUENGUE Gabriel, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 25 SEPTEMBRE 1979

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES,

Le Ministre de l'Intérieur,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Commandant François-Xavier KATALI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Henri L O P E S.-

VICTOR TAMBA-TAMBA.-

A M P L I A T I O N S :

JORPC	I
CAB/PR	2
CAB/PM	I
TOUS MINISTERE	I
ARRONDISSEMENTS	4x2
COMMUNE DE B/V	3
DEP.ORG.PCT	3
CCV	I
IGE	I
INTERESSES	4/32

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA OBA.-